

## **Compte rendu de réunion de conseil du Mardi 13 décembre 2016**

**Présents :** Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel Le GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY. Stéphane MORZADEC

Odile Daniel, secrétaire de mairie

**Excusée :** Françoise CAUDAL-Le BARS

**Secrétaire de séance :** Nathalie KERVERN

Approbation du dernier compte-rendu

### **Ordre du jour**

Participation aux frais de fonctionnement des écoles St Georges et Diwan Pontivy

Changement de prestataire pour l'entretien des tenues des employés

Demande de CU Laurent Portebos Parcelle B 1040 de 1438 m<sup>2</sup>

Adaptation des statuts CCKB

Convention CCKB attribution Fonds de concours

Rapport sur le prix, la qualité et le service de l'eau

Travaux mairie

Cérémonie des vœux (diplôme Michel Gallo + médailles)

Questions diverses

### **1 -Participation aux frais de fonctionnement des écoles St Georges et Diwan Pontivy.**

L'école Saint-Georges de Gouarec ainsi que l'école Diwan de Pontivy sollicitent une participation financière pour ses frais de fonctionnement. 10 enfants de Plélauff sont concernés dont un en garde alternée pour l'école de Saint-Georges et 2 pour l'école Diwan de Pontivy. Il est proposé d'y allouer la moyenne départementale soit 530 € par enfant, somme divisée par 2 pour l'enfant en garde alternée.

Adopté à l'unanimité

### **2 -Changement de prestataire pour l'entretien des tenues des employés**

Une consultation a été lancée pour la blanchisserie des tenues des employés communaux : 2 entreprises sur les 3 consultées ont répondu. La société Elis propose un prix de 5,946€ pour l'entretien de la veste et 5,528€ pour l'entretien du pantalon. La société RLD propose un prix de 2,39€ pour l'entretien de la veste et de 1,95€ pour l'entretien du pantalon.

A l'unanimité, la société RLD est retenue.

### **3 - Demande de CU Laurent Portebos Parcelle B 1040 de 1438 m<sup>2</sup>**

Monsieur Laurent Portebos propriétaire de la parcelle cadastrée B 1040 d'une superficie de 1438m<sup>2</sup> n'a pas renouvelé son certificat d'urbanisme dans les délais impartis, une nouvelle demande de CU doit être déposée auprès de la DDTM.

Avis favorable à l'unanimité

#### **4 -Adaptation des statuts CCKB**

Le Maire expose que la loi N°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a, notamment, modifié le libellé des compétences obligatoirement détenues par les communautés de communes ainsi que celles qu'elles peuvent exercer de manière optionnelle.

Parmi ces dernières, au nombre de 9, toute communauté de communes doit obligatoirement en retenir 3.

Les statuts des communautés de communes doivent, impérativement, être revus en fonction de ces éléments afin d'être opérationnels, dans leur nouvelle version, le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Maire indique, qu'après discussion avec les services préfectoraux compétents, une réécriture des statuts de la CCKB a été effectuée dont les résultats ont été validés par le conseil communautaire du 10 novembre dernier.

Les modifications, par rapport à la version en cours, sont, essentiellement, formelles, à l'exception de celles relatives au développement économique où l'intégration des zones d'activités communales dans le champ de la compétence communautaire entrainera des conséquences pécuniaires, liées, en particulier, à l'évaluation de l'état des voiries et réseaux et aux dépenses induites par leur remise à niveau.

On notera, aussi, l'existence d'une compétence obligatoire liée aux aires d'accueil des gens du voyage dont l'effectivité est aujourd'hui nulle puisqu'aucune commune adhérente à la CCKB n'atteint le seuil de 5000 habitants qui impose l'existence de ce type d'équipement. Le déclenchement réel de la compétence ne pourrait, donc, qu'être consécutif à une volonté expresse d'une commune d'être dotée d'une aire d'accueil ou à l'atteinte du seuil de 5000 habitants par une future commune nouvelle.

Modification de statuts  
adoptée à l'unanimité

#### **5 -Convention CCKB attribution Fonds de concours**

La communauté de communes CCKB s'engage à verser la DSC sous forme de fonds de concours pour des travaux réalisés sur les bâtiments communaux. Eric Charroy, maire adjoint, fait cependant remarquer que, allouée sous forme de fonds de concours, cette dotation doit être portée en investissement et ampute la collectivité d'une certaine liberté.

Une convention validant la proposition du conseil communautaire est soumise à l'approbation du conseil qui l'accepte à l'unanimité

#### **6 -Rapport sur le prix, la qualité et le service de l'eau**

Le service d'eau potable du Syndicat de Saint Maudez regroupe les communes de : Laniscat, Lescouet-Gouarec, Mellionec, Perret, Plélauff, Plounévez-Quintin, Plussulien, Sainte-Tréphine, Saint-Gelven et Saint-Igeaux.

La population desservie est de 7 000 habitants

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 3 073 abonnés (en baisse de 0,36 % par rapport à 2014)

**Des ressources propres au syndicat** : 6 Captages ont fourni 279 741 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 124 919 m<sup>3</sup> :

- Syndicat Mixte Kerné Uhel a fourni 124 919 m<sup>3</sup>.

En 2015 les abonnés domestiques ont consommé 281 505 m<sup>3</sup> soit en moyenne 110 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 28 102 m<sup>3</sup>, soit un total de 309 607 m<sup>3</sup> (+6,33 % par rapport à 2014).

Par ailleurs, un volume total de 3 986 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 78,5 % en 2015 (il était de 83,6 % en 2014).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,1 %.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 352,15 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,93 €/m<sup>3</sup>, en baisse de 0,59 % par rapport à 2015.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.

### **Qualité de l'eau**

1) La principale source de l'eau qui alimente la commune provient de la source souterraine de la station du VOVAL qui est située sur la commune de LESCOUET-GOUAREC.

L'autre source d'eau complémentaire provient de KERNE-UHEL par l'interconnexion du réseau d'eau du syndicat St MAUDEZ.

2) Les prélèvements effectués sont conformes aux limites réglementaires, d'où une qualité globale satisfaisante.

Aspect bactériologique	Conforme	filtration à surveiller (SAUR)
Aspect Fluor	Eau très pauvre en fluor	Compenser ou pas ? Voir professionnels de santé
Aspect Nitrates	Conforme 27mg/l	Maxi 50mg/l autorisé
Aspect Pesticides	Conforme RAS	
Dureté de l'eau	Notre eau n'est pas dure < à 20°C pour une échelle de 0 à 30°C	
Autres paramètres	Aucun élément ne dépasse les limites autorisées	

3) Rappels :

a) L'ARS fait parvenir au secrétariat de mairie 2 fois par an un rapport complet, disponible à la lecture du public sur l'affichage dans le hall de la mairie.

b) Lors de l'envoi de la facture d'eau, la SAUR joint un compte rendu des contrôles qui ont été réalisés sur l'eau distribuée.

## **Assainissement collectif – Station d’assainissement de Plélauff**

### 1) Eaux traitées et rejetées

Dernière visite du SATESE le 09/11/2016 qui assure le contrôle de notre installation.

La lecture du compte rendu nous permet de commenter les résultats suivants :

- la teneur en Azote Ammoniacal N-NH<sub>4</sub>(mg/l) reste trop élevée et liée à notre station/filtration
- il y a un bon niveau épuratoire pour les Matières En Suspension (MES) ainsi que pour les matières carbonées DCO et DCO<sub>5</sub>.
- il n’y a pas de dysfonctionnement notable sur les postes de refoulements
- il est à noter qu’il y a eu un problème de compteur de bâchées au mois d’août
- >> d’où l’intervention d’un technicien de la SAUR pour remplacer un système défaillant
- >> Estimation du nb de bâchées non comptabilisées
- >> Surveillance accrue de nos employés municipaux sur cet aspect

2) L’entretien de la station est satisfaisant mais quelques orties tenaces persistent dans les lits 5 et 6 et doivent être impérativement supprimées

3) En sortie des eaux épurées et rejetées à l’extérieur de la station, il manque des iris dans la noue d’infiltration, nous devons aussi nous assurer que la végétation au dessus de cette noue soit dégagée ce qui à été réalisé.

### **7 - Travaux mairie**

Les travaux en mairie sont engagés, les ouvertures ont été changées par l’entreprise RIO, le plaquiste et l’électricien interviendront dès lundi 19 décembre.

### **8 - Cérémonie des vœux (diplôme Michel Gallo + médailles)**

La cérémonie des vœux initialement prévue le vendredi 6 janvier aura lieu le samedi 7 à partir de 18H. La préparation de l’apéritif sera confiée à Carole.

A l’occasion de cette soirée, il sera procédé à la remise du diplôme du mérite agricole à Michel Le Gallo, les récipiendaires de médailles du travail.

### **9 -Questions diverses**

**Etangs Guéné :** Jean-Paul Trachez souhaite que les parlementaires soient sollicités pour le financement du projet d’aménagement des étangs Guéné

**Patinoire** La séance organisée à la patinoire le samedi 3 décembre a ravi tous les participants.

**Travaux à prévoir** Le maire souhaite que l’on réfléchisse aux travaux à programmer en 2017. Outre la voirie, il lui serait agréable de faire avancer le projet d’aménagement du bas du bourg, le passage de l’éclairage public en LED pourrait aussi être envisagé. Stéphane Morzadec suggère de réfléchir à la réfection de la cuisine de la salle des fêtes.

Christelle Chevance et Ludovic L’Hopital émettent des réserves sur le PATA réalisé durant l’été, Louise-Anne Le Gac considère que cette opération a cependant amélioré l’état des chaussées.